



Association SaveStangAlar

44, rue Antoine Laurent de Jussieu 29200 BREST
asso@savestangalar.org www.savestangalar.org

M. le Président de Brest Métropole
Monsieur François Cuillandre
24, rue Coat-ar-Gueven
29200 BREST

Brest, le 2 août 2022

Objet : Concertation en avant-projet sur un permis de construire

Monsieur le Président,

nous avons appris par la presse, à la lecture d'un dossier sur l'immobilier brestois paru dans le Télégramme, que le promoteur Iroise Promotion préparait un nouveau projet de construction sur son terrain en plein cœur du vallon du Stang Alar. On peut y lire que M. Colin, dirigeant de cette entreprise, s'y déclare partisan du dialogue, ce qui est un véritable déni de son attitude précédente — mais peut-être a-t-il évolué ?

Veillez prendre connaissance en annexe d'un rappel factuel, montrant que les riverains qui contestaient le projet précédent n'avaient pas d'autres solutions que de lancer une procédure devant la justice administrative. Ayant alors accès à l'ensemble des documents du permis de construire, ils ont découvert une stratégie, mise en place par le promoteur, d'obfuscation systématique des données qui auraient permis aux riverains de se faire une idée précise du projet.

La justice administrative a validé trois des motifs soulevés par les riverains dès l'étape des recours gracieux, mais que vos Vice-Présidents à l'urbanisme avaient rejetés. Ces trois motifs ont justifié l'annulation du permis, jugement que ni Brest Métropole ni Iroise Promotion n'ont contesté.

Dans son courrier du 24 mars 2022, Madame la Vice-Présidente Tifenn Quiguer, nous assure « que nous portons une attention particulière à ce dossier, et que le moment venu, nous ne manquerons pas d'associer les riverains, dont les membres de l'association, afin de recueillir leur avis dans un esprit de dialogue... ».

Déjà, dans notre courrier du 17 septembre 2021, nous vous disions partager les analyses de Madame Quiguer¹ sur ce point : une étude des projets avant de lancer leur instruction par les services de l'urbanisme est de nature à éviter des conflits.

Maintenant que ce nouveau projet est annoncé publiquement, nous vous demandons de définir avec vos services les modalités et le cadencement d'une consultation du dossier **avant la signature du permis**, permettant à quelques représentants mandatés par notre association d'étudier les documents techniques, de présenter leurs observations, et de vérifier le respect de la jurisprudence. Toute cette phase étant bien évidemment confidentielle jusqu'à la fin de l'instruction du permis.

Nous vous remercions de bien vouloir nous informer de votre décision à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Vincent LANGLET, président de SaveStangAlar

Copies par mail :

Monsieur le Président de Brest Métropole, Monsieur François Cuillandre
Madame la Vice-Présidente à l'urbanisme, Madame Tifenn Quiguer
Monsieur le Vice-Président de Brest Métropole, Monsieur Glen Dissaux
Madame la Vice-Présidente de Brest Métropole, Madame Nathalie Chaline
Madame la Vice-Présidente de Brest Métropole, Madame Vefa Kerquillec

¹ cf. ses déclarations devant le Conseil de Métropole du 29 juin 2021.